



Séance du conseil municipal du 25 janvier 2006

Compte rendu synthétique

L'an deux mille six, le 25 janvier, le conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 19 janvier, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick Sève, maire de L'Haÿ-les-Roses.

Etaient présents :

M. Patrick Sève, Mme Yannick Piau, M. Denis Hochstetter, Mme Jacqueline Geyl, M. Jean Frouin, Mme Josette Hernu, M. Jean-Bernard Battesti, Mme Sophie Dhenaux (arrivée à 18 h 55), M. Michel Vigne, M. Jean-claude Citerne, Mme Annie Besnier, M. Gérard Delacour, M. Bernard Gitler, M. Bernard Asselin, M. Alain Dutemple, Mme Hélène Césari, M. Christian Chaia, Mme Danielle Leclerc-Robert, Mme Françoise Aumaitre-Lopata, Mme Edith Vinchant (épouse Darni), Mme Marie-Lys Michel, Mme Sylviane Hazac-Fin, M. Jacques Yvars, M. Pierre Malet (arrivée à 18 h 33), M. Yves Foglierini, M. Fernand Berson, M. Pierre Petit.

Etaient représentés :

M. Pierre Coilbault, représenté par M. Patrick Sève,
Mme Nicole Bicharel, représentée par Mme Josette Hernu,
Mme Sophie Dhenaux, représentée par M. Michel Vigne (jusqu'à 18 h 55),
Mme Chantal Richard, représentée par M. Jean Frouin
Mme Annick Champeau, représentée par M. Bernard Gitler,
M. Bernard Deliancourt, représenté par Mme Yannick Piau,
Mme Catherine Lebourg, représentée par Mme Jacqueline Geyl,

Etaient absentes :

Mme Micheline Rondeau,
Mme Jeannine Viaud-Le-Neonard.

Secrétaire :

Mme Marie-Lys Michel

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 18h33.

1 - Versement d'une subvention d'équilibre pour le budget restauration et portage à domicile.

Le conseil approuve le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 10 141 euros pour le budget « restauration et portage à domicile ».

Vote : unanimité

2 - Réaménagement du contrat de prêt n° 91211 – Euribor.

Le conseil accorde sa garantie communale à l'OPAC du Val-de-Marne pour le réaménagement d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce réaménagement a pour objet de modifier les modalités d'indexation des taux et de leur révision :

- contrat de prêt n° 912111 ;
- capital restant du : 41 675 euros ;
- taux : euribor 3 mois majoré de 0,20%.

Vote : unanimité.

3 - Présentation du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2005.

Le conseil approuve le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la commune ou pour son compte, en 2005.

Acquisitions foncières de l'année 2005

Date de l'acquisition	Propriétaire Vendeur	Adresse du bien	Surface	Référence cadastrale	Acquéreur	Coût de l'acquisition	Objet
2 mars 2005	Madame Fournier	2 rue des Acacias	4a 74ca	H 131	Commune de L'Haÿ-les-Roses	15 000 €	Acquisition d'un droit d'usage et d'habitation
8 avril 2005	SAF'94	Rue André Ancelin	62a 97ca 21a 42ca	F 445 F 446	Commune de L'Haÿ-les-Roses	807 569,95 €	Acquisition de terrains nus

Cessions foncières de l'année 2005

Date de l'acquisition	Propriétaire Vendeur	Adresse du bien	Surface	Référence cadastrale	Acquéreur	Coût de l'acquisition	Objet
29 septembre 2005	Commune de L'Haÿ-les-Roses	Rue André Ancelin	62a 97ca 21a 42ca	F 445 F 446	Habitat Promotion	943 127 €	Vente terrains nus
10 octobre 2005	Commune de L'Haÿ-les-Roses	8 sentier des garennes	20ca	X 266	Madame Bernes	4 600 €	Terrain avec garage (régularisation)

Vote :

Pour 19 PS et app., 5 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" - **Abstention** 5 UMP-UDF, 1 FN

4 - Construction du centre municipal de soins et de santé – marché de maîtrise d'œuvre : avenant n° 2.

Le Conseil autorise monsieur le maire :

- à signer l'avenant n°2 de maîtrise d'œuvre qui arrête :
 - * le nouveau coût prévisionnel des travaux à 590 000 euros H.T.,
 - * le nouveau forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre à 60 298 euros H.T.
- à signer le rapport de présentation (article 75 du code des marchés publics),
- à inscrire la dépense au budget primitif 2006.

Vote :

Pour 19 PS et app., 5 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ", 5 UMP-UDF - **Abstention** 1 FN

5 - Reconstruction du centre municipal de soins et de santé – travaux : signature du marché.

Le Conseil autorise monsieur le maire à :

- signer le marché de travaux concernant la reconstruction du Centre municipal des soins et de santé avec la Société FPB, 20 rue Alphonse Daudet – 93 300 Aubervilliers pour un montant de 576 417,50 euros H.T.,
- signer le rapport de présentation (article 75 du code des marchés publics),
- inscrire la dépense au budget primitif 2006.

Vote :

Pour 19 PS et app., 5 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ", 5 UMP-UDF - **Abstention** 1 FN

6 - Espace jeunes – Réhabilitation du séchoir aux cornettes – Travaux – Signature des marchés : lots n° 4 et 5.

Le conseil autorise monsieur le maire à :

- signer les marchés avec les entreprises attributaires :

Lot	Intitulé	Offre en € HT	Attributaire
4	Electricité - courants faibles - courants forts	61 990,91	Société EGEE 9 rue de Bicêtre 94240 L'Haÿ-les-Roses
5	Revêtement de sols - peinture - carrelage - faïence	48 710,38	Société CNDP 62 avenue du Général Leclerc 94240 L'Haÿ-les-Roses

- signer le rapport de présentation (article 75 du Code des marchés publics),
- inscrire la dépense au budget primitif 2006.

Vote :

Pour 19 PS et app., 5 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ", 5 UMP-UDF - **Abstention** 1 FN

7 - Démolition des bâtiments existants et installation de préfabriqués sur les parcelles cadastrées C N 125 et C N 127 – autorisation donnée à monsieur le maire de déposer et signer les autorisations d'urbanisme afférentes.

Le conseil autorise monsieur le maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme afférentes à la démolition de bâtiments existants et à l'installation de préfabriqués sur les parcelles cadastrées C n° 125 et 127 (pointe du Calvaire).

Vote : unanimité.

8 - Construction de l'école nationale de musique sur les parcelles cadastrées section P, N 20 et 62 – autorisation donnée à monsieur le maire de déposer et signer les autorisations d'urbanisme afférentes.

Le conseil autorise monsieur le maire à déposer et signer les autorisations d'urbanismes afférentes à la construction de l'Ecole nationale de musique (rue Gabriel Péri).

Vote : unanimité.

9 - Délibération informative sur l'élaboration du document d'information communal sur les risques majeurs (dicrim).

Le conseil approuve la réalisation d'un Document d'information communal sur les risques majeurs (dicrim) et autorise monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote : unanimité.

10 - Délibération informative sur l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

Le conseil approuve le projet de réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote : unanimité.

11 - Convention relative à la transmission des données de l'état civil par internet à l'insee :

- approbation.

- autorisation donnée à monsieur le maire de la signer.

Le conseil approuve la convention relative à la transmission de données de l'état civil par Internet à l'INSEE et autorise monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Vote : unanimité.

12 - Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable des parcelles cadastrées section F, n° 437 et 312 au profit de la société habitat promotion :

- approbation.

- autorisation donnée à monsieur le maire de la signer.

Le conseil accepte d'une part, l'occupation, à titre précaire et révocable moyennant versement d'un loyer, des parcelles cadastrées, section F n°437 et 312 du domaine privé communal, par la société Habitat et Promotion. D'autre part, il approuve la convention de mise à disposition des parcelles susvisées et enfin autorise le maire à signer ce document ainsi que les actes afférents.

Vote :

Pour 19 PS et app., 5 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ", - **Abstention** 1 FN - **NPPV** 5 UMP-UDF

13 - Convention de mise à disposition de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «Zeugma» :

- approbation.

- autorisation donnée à monsieur le maire de la signer.

Le conseil approuve la convention portant mise à disposition à titre gracieux de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «Zeugma» pour présenter un spectacle de danse contemporaine, le mardi 28 mars 2006. Monsieur le maire est autorisé à signer cette convention.

Vote : unanimité.

14 - Convention de mise à disposition de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «Jazzomania» :

- approbation.

- autorisation donnée à monsieur le maire de la signer.

Le conseil approuve la convention portant mise à disposition à titre gracieux de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «Jazzomania» afin de produire un concert de jazz, le samedi 25 février 2006. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

Vote : unanimité.

15 - Convention de mise à disposition de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «Ultimatum step» :

- approbation.

- autorisation donnée à monsieur le maire de la signer.

Le conseil approuve la convention portant mise à disposition à titre gracieux de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «Ultimatum Step» afin d'organiser :

- le Concours chorégraphique de danse hip hop les 11 et 12 mars 2006,
- les Rencontres franciliennes de danse, les 1^{er} et 2 avril 2006,
- leur spectacle annuel les 23 et 24 juin 2006.

Vote : unanimité.

16 - Convention de mise à disposition de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «Envie d'ailleurs» :

- approbation.

- autorisation donnée à monsieur le maire de la signer.

Le conseil approuve la convention portant mise à disposition à titre gracieux de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «Envie d'ailleurs» afin de présenter un spectacle de danse, le jeudi 16 mars 2006, dans le cadre du Printemps de la danse. Monsieur le maire est autorisé à signer cette convention.

Vote : unanimité.

17 - Convention de mise à disposition de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «Jouvence» :

- approbation.

- autorisation donnée à monsieur le maire de la signer.

Le conseil approuve la convention portant mise à disposition à titre gracieux de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «Jouvence» afin de tenir son assemblée générale annuelle, le vendredi 7 avril 2006. Monsieur le maire est autorisé à signer cette convention.

Vote : unanimité.

18 - Convention de mise à disposition de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «O.C.C.E. du Val-de-Marne » :

- approbation.

- autorisation donnée à monsieur le maire de la signer.

Le conseil approuve la convention portant mise à disposition à titre gracieux de l'espace culturel Dispan de Floran au profit de l'association «O.C.C.E. du Val-de-Marne» afin d'organiser le «Festival Chorales», le vendredi 24 mars 2006. Monsieur le maire est autorisé à signer cette convention.

Vote : unanimité.

19 - Modification du tableau des effectifs

Le conseil décide la modification d'une partie des effectifs selon le tableau proposé ci-après :

Ancienne appellation	Ancien effectif	Nouvelle appellation	Effectif
Agent d'entretien	137	Agent des services techniques	187
Agent d'entretien qualifié	50		
Conducteur	2	Agent technique	18
Conducteur spéc 1 ^{er} niv	6		
Agent technique	10		
Conducteur spéc 2 ^e niv	8	Agent technique qualifié	19
Agent technique qualifié	11		
Chef de garage	2	Agent technique principal	16
Agent technique principal	14		
Chef de garage principal	1	Agent technique chef	4
Agent technique chef	3		
Agent administratif	72.50	Agent administratif qualifié	86.50
Agent administratif qualifié	14		
Agent du patrimoine 2 ^{ème} classe	5	Agent du patrimoine	5
Agent d'animation	2	Agent d'animation qualifié	2
TOTAL	337,5		337,5

Vote : unanimité.

20 - Centre municipal des soins et de santé : création d'un tarif de dépassement d'honoraires autorisé.

Point retiré de l'ordre du jour.

A 19 heures 22, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Patrick Sève
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile-de-France